

Travail de fin d'études[BR]- Travail de fin d'études: "L'âge de la majorité pénale pourrait-il être augmenté vers l'âge de stabilisation de la maturité psychosociale? Avis de professionnels de terrain du secteur de la protection de la jeunesse en communauté française."[BR]- Séminaire d'accompagnement à l'écriture

Auteur : Ledoyen, Marie

Promoteur(s) : Mathys, Cécile

Faculté : Faculté de Droit, de Science Politique et de Criminologie

Diplôme : Master en criminologie, à finalité spécialisée

Année académique : 2021-2022

URI/URL : <http://hdl.handle.net/2268.2/15501>

Avertissement à l'attention des usagers :

Tous les documents placés en accès ouvert sur le site le site MatheO sont protégés par le droit d'auteur. Conformément aux principes énoncés par la "Budapest Open Access Initiative"(BOAI, 2002), l'utilisateur du site peut lire, télécharger, copier, transmettre, imprimer, chercher ou faire un lien vers le texte intégral de ces documents, les disséquer pour les indexer, s'en servir de données pour un logiciel, ou s'en servir à toute autre fin légale (ou prévue par la réglementation relative au droit d'auteur). Toute utilisation du document à des fins commerciales est strictement interdite.

Par ailleurs, l'utilisateur s'engage à respecter les droits moraux de l'auteur, principalement le droit à l'intégrité de l'oeuvre et le droit de paternité et ce dans toute utilisation que l'utilisateur entreprend. Ainsi, à titre d'exemple, lorsqu'il reproduira un document par extrait ou dans son intégralité, l'utilisateur citera de manière complète les sources telles que mentionnées ci-dessus. Toute utilisation non explicitement autorisée ci-avant (telle que par exemple, la modification du document ou son résumé) nécessite l'autorisation préalable et expresse des auteurs ou de leurs ayants droit.

Questionnaire de recherche sur majorité pénale et maturité psychosociale à destination de professionnel.le.s de la protection de la jeunesse en communauté française

Bloc 1 : Questions générales et anamnestiques

Sexe

Âge

Fonction occupée

Population cible

Etc.

1. En quelques phrases, pouvez-vous vous présenter vous et votre travail avec les jeunes en conflit avec la loi de 14 à 25ans ?
2. Quel est votre parcours professionnel ?
(formation- postes précédemment occupé – ancienneté - etc)

Bloc 2 : Perception du statut de jeune et d'adulte

3. Quelle est votre définition d'un adolescent ?
4. Quelle serait la définition d'un adulte pour vous ?
5. Selon vous, quels sont les éléments/ les critères qui marquent la transition entre l'adolescence et l'âge adulte ? (au niveau de cognitions et des comportements)
6. Quels sont les critères pris en compte dans votre analyse d'évaluation de la situation d'un.e jeune ?
7. Quels sont les critères pris en compte dans l'évaluation de la situation d'un adulte ? Y a-t-il une différence en fonction de l'âge ?

(Si pas abordé Q6 et 7 : l'âge d'un jeune jouet-il un rôle dans l'évaluation que vous faite de sa situation ?)

8. Selon vous, quelles sont les axes/le projet du travail avec des jeunes de 14 à 18ans ?
9. Selon vous, quels sont les axes de travail avec des personnes de plus de 18ans ? et précisément entre 18 et 25ans ?

Bloc 3 : Maturité psychosociale

10. Comment définissez-vous le discernement chez un.e jeune ?

- Quelles implications votre définition du *discernement* trouve à s'appliquer dans votre pratique professionnelle quotidienne ?

11. Si je vous parle de « maturité psychosociale », que pouvez-vous m'en dire/ A quoi cela vous fait-il penser ?

- Quelles implications votre définition de la maturité psychosociale trouve à s'appliquer dans votre pratique professionnelle quotidienne ?

12. Selon vous, quand un.e jeune peut-il/elle être considéré.e comme capable de « responsabilité » ?

(responsabilité au sens : être capable de prendre une décision de manière indépendante, se sentir responsable sans compter sur la supervision d'un adulte, avoir le sens des responsabilités, être résistant à l'influence des pairs dans ses décisions, se sentir compétent.)

13. Selon vous, quand un.e jeune est-il/elle capable de prendre des décisions en tenant compte d'un contexte plus large ?

(ex : tenir compte des conséquences à plus long terme, retarder une récompense pour un objectif la poursuite d'un objectif à plus long terme, avoir de la considération pour autrui?)

14. Selon vous, quand un.e jeune a-t-il/elle atteint un niveau de maîtrise de soi et des émotions suffisant pour réguler et reconnaître et communiquer sur ses frustrations ou des sentiment complexes, les gérer adéquatement et à éviter les événements de vie stressant ou pouvoir yfaire face ? (ex : doute, honte, solitude, désespoire, colère,...)?

Bloc 4 : Majorité pénale

15. Que pensez-vous de la majorité civile et pénale à 18ans ?

Sous question :

- a. Que pensez-vous d'une majorité civile et pénale qui pourraient être différenciées ?

Sous question :

- b. Quelles implications/conséquences pourraient avoir une majorité pénale fixée au-delà de 18ans ?
- c. Quelles implications/ conséquences pourraient avoir selon vous l'abaissement de la majorité pénale ?

16. Si je vous annonçais aujourd'hui que les mesures protectionnelles pour les mineur.e.s FQI pouvaient-être poursuivies au-delà de 18 ans, qu'en penseriez-vous/ que pourriez-vous m'en dire ?

17. Quels seraient les freins et les leviers que vous pourriez rencontrer ?